



Conjoints sans-papiers de citoyens américains

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME

- Vous êtes entré aux États-Unis entre les points de contrôle ou sans autorisation
- Vous êtes aux États-Unis depuis au moins 10 ans, sans interruption, depuis le **17 juin 2024***
- Vous êtes marié(e) à un(e) citoyen(ne) américain(e) depuis le **17 juin 2024***
- Vous n'avez pas d'antécédents criminels éliminatoires et n'êtes pas considéré comme une menace pour la sécurité nationale ou la sécurité publique*



**Les enfants des personnes éligibles devront fournir tous ces documents ainsi qu'une preuve de leur relation avec leur parent sans papiers et du mariage de ce dernier avec un citoyen américain.



1-800-354-0365

Accédez à une aide juridique en appelant la ligne d'assistance juridique pour l'immigration du Bureau de la mairie des affaires de l'immigrant (Mayor's Office of Immigrant Affairs, MOIA).

* Certaines exceptions peuvent s'appliquer. Si vous avez des questions sur votre éligibilité à ce programme ou sur ses exigences, vous devriez consulter un avocat spécialisé dans l'immigration ou un représentant accrédité du ministère de la justice. Ce dépliant contient des informations et non des conseils juridiques.



Conjoints sans-papiers de citoyens américains

LES DOCUMENTS DONT VOUS AUREZ BESOIN



Preuve de votre mariage : Acte de mariage



Preuve d'identité : Permis de conduire de l'État ou du comté, acte de naissance avec photo d'identité, passeport valide ou toute autre pièce d'identité délivrée par le gouvernement et comportant votre photo, votre nom et votre date de naissance (les documents périmés sont parfois acceptés)



Preuve de la citoyenneté américaine de votre conjoint : Passeport, acte de naissance ou certificat de naturalisation

Documents prouvant que vous avez vécu aux États-Unis au cours des 10 dernières années à compter du 17 juin 2024, y compris, mais sans s'y limiter :

- Reçus de loyer ou factures d'énergie, internet, téléphonique
- Dossiers scolaire
- Dossier hospitalier/médical
- Lettres de votre église ou d'autres organisations
- Reçus de mandats pour l'argent que vous avez envoyé/reçu
- Actes de naissance des enfants
- Relevés bancaires
- Titre de propriété d'une voiture, immatriculation d'une voiture ou police d'assurance
- Acte de propriété, hypothèques, baux ou contrats de location
- Déclarations d'impôt fédéral sur le revenu